

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERG
Séance du Mardi 29 mars 2016**

L'an deux mille seize, le mardi 29 mars à 20 h 00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Marie-Annick MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	28
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	01
Nombre de conseillers municipaux absents	00
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : 14 mars 2016

Étaient présents : Mesdames et messieurs Marie-Annick MARTIN, Pascal HEUDE, Marie-Christine DANILO, Philippe MOULINAS, Cécile BOYER, Joël JAHIER, Sylvie GRIEU, Patrick DUBOIS, Ludovic BENOITS, Georges BOEFFARD, Jocelyne SOTO, Roger RICHARD, Roland LE PAGE, Pascal LE PIRONNEC, Emmanuelle DENIS, Isabelle VOLANT, Marie-Thérèse KERDUDO, Anita THOMOUX, Ludovic LE NORMAND, Erwan LE BORGNE, Aurélie PIEL, Anthony JUHEL, Gérard LAUNAY, Paul PABOEUF, Régine LE VIAVANT, Jeannine MAGREX, Maxime PICARD, Jean-Pierre LE METAYER

Procurations :

Madame Anne JOSSO à Madame Cécile BOYER

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DANILO

Délibération publiée et affichée : le vendredi 1 avril 2016

2016.02.01 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 1er février 2016

Le Procès-verbal de la séance du 1er février est adopté à l'unanimité.

2016.02.02 - Installation d'un nouveau conseiller

Après la démission de Madame Jacqueline Le Léap et le refus de Madame Claudie Miloux, candidate suivante sur la liste de siéger au Conseil municipal, Monsieur Jean-Pierre Le Métayer est installé au sein du Conseil municipal.

2016.02.03 - Comités consultatifs et délégations : Remplacement Jacqueline Le Léap

Suite à la démission de Madame Jacqueline Le Leap, il convenait de procéder à son remplacement :

- au syndicat intercommunal d'Assainissement et Eau Potable (SIAEP) (Suppléant)
- au comité consultatif voirie-urbanisme
- au comité consultatif trame verte et bleue

Monsieur Jean-Pierre Le Métayer, seul candidat, est désigné à l'unanimité pour remplacer Madame Jacqueline Le Léap :

- au syndicat intercommunal d'Assainissement et Eau Potable (SIAEP) (Suppléant)
- au comité consultatif voirie-urbanisme
- au comité consultatif trame verte et bleue

2016.02.04 - Comités consultatifs et délégations : Démission de Monsieur Philippe Moulinas à l'Office Municipal des Sports

Monsieur Philippe Moulinas a présenté sa démission de représentant à l'Office Municipal des Sports.

L'office municipal est actuellement composé pour sa partie élu de Mesdames Grieu, Josso, Messieurs Benoits, Moulinas, Richard et Le Pironnec.

Monsieur Patrick Dubois, seul candidat, est désigné par 23 voix pour et 6 abstentions représentant à l'Office Municipal des Sports.

2016.02.05 - Comités consultatifs délégations : Démission de Monsieur Ludovic Benoits du Sidem

Monsieur Ludovic Benoits a souhaité présenter sa démission de représentant au Syndicat Intercommunal de l'enseignement musical.

Monsieur Roland Le Page actuellement suppléant est désigné titulaire.

2016.02.06 - Approbation des comptes de gestion 2015 - budget principal et budgets annexes

Les comptes de gestion sont établis par le Trésor Public. Ils sont en tout point conformes aux comptes administratifs et le Conseil municipal était appelé à en délibérer.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion du budget général, du camping et de la production d'énergie photovoltaïque.

2016.02.07 - Approbation des comptes administratifs 2015 - budget principal et budgets annexes

Les comptes administratifs (budget principal, camping, production énergie photovoltaïque) se présentent comme suit :

CA 2015	BUDGET PRINCIPAL	CAMPING	PHOTOVOLTAÏQUE
<i>Fonctionnement</i>			
Dépenses 2015	6 091 624,09 €	23 309,10 €	16 341,32 €
Recettes 2015	7 718 014,42 €	27 159,32 €	19 184,09 €
Solde de fonctionnement 2015	1 626 390,33 €	3 850,22 €	2 842,77 €
Solde d'exécution 2014	409 696,68 €	0,00 €	3 468,09 €
Solde de Fonctionnement cumulé	2 036 087,01 €	3 850,22 €	6 310,86 €
<i>Investissement</i>			
Dépenses 2015	3 813 985,15 €	7 711,54 €	15 000,00 €
Recettes 2015	3 063 577,32 €	3 861,32 €	29 733,00 €
Solde d'investissement 2015	-750 407,83 €	-3 850,22 €	14 733,00 €
Solde d'exécution 2014	-1 027 389,24 €	-485,32 €	-15 000,00 €
Solde d'investissement cumulé	-1 777 797,07 €	-4 335,54 €	-267,00 €

Le Conseil municipal, conformément au code général des collectivités territoriales, devra se prononcer sur les comptes administratifs 2015 du budget général, du budget annexe « camping municipal », et du budget annexe « production énergie photovoltaïque », tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le Conseil municipal :

- par 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex, Messieurs Paboeuf, Launay, Picard, Le Métayer), Madame le Maire ayant quitté la salle, approuve conformément au code général des collectivités territoriales le compte administratif du budget général pour l'année 2015 tels que résumés ci-dessus.

- par 22 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex, Messieurs Paboeuf, Launay, Picard, Le Métayer), Madame le le Maire ayant quitté la salle, approuve conformément au code général des collectivité territoriales le compte administratif du budget annexe « camping municipal », pour l'année 2015 tels que résumés ci-dessus.

- à l'unanimité, Madame le le Maire ayant quitté la salle, approuve conformément au code général des collectivité territoriales le compte administratif du budget annexe « production énergie photovoltaïque », pour l'année 2015 tels que résumés ci-dessus.

Annexe : Synthèse des comptes administratifs 2015

- Budget général
- Camping municipal
- Production énergie photovoltaïque

2016.02.08 - Affectation des résultats 2015 - budget principal et budgets annexes

AFFECTATION DES RESULTATS			
	BUDGET PRINCIPAL	CAMPING	PHOTOVOLTAÏQUE
Excédent de fonctionnement reporté - R002	0,00 €	0,00 €	6 043,86 €
Excédent de fonctionnement capitalisé – 1068	2 036 087,01 €	3 850,22 €	267,00 €
<i>Dépenses d'investissement</i>	4 841 374,39 €	8 196,86 €	30 000,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>	3 063 577,32 €	3 861,32 €	29 733,00 €
Solde d'investissement reporté en dépenses d'Inv. 2016 – D001	1 777 797,07 €	4 335,54 €	267,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation des résultats 2015 telle que décrite ci-dessus pour le budget principal, le budget du camping et celui des panneaux photovoltaïques.

2016.02.09 - Taux de fiscalité 2016

Les taux de fiscalité proposés pour 2016 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 18,50 %

Foncier bâti : 27,37 %

Foncier non bâti : 62,85 %

VILLE DE QUESTEMBERT - FISCALITE 2016

IMPOTS	Taux	CA 2014		CA 2015		BP 2016	
		Base	Produit	Base	Produit	Base	Produit
Taxe habitation	18,50%	7 825 272	1 447 675,32 €	8 231 107	1 522 754,80 €	8 064 850	1 491 997 €
TFPB	27,37%	7 323 244	2 004 371,88 €	7 524 614	2 059 486,85 €	7 692 000	2 105 300 €
TFPNB	62,85%	247 913	155 813,32 €	250 136	157 210,48 €	250 700	157 565 €
TOTAL			3 607 860,52 €		3 739 452,12 €		3 754 863 €

Le produit de la fiscalité attendu pour 2016 est de 3 754 863 €.

Le Conseil municipal par 23 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex, Messieurs Paboeuf, Launay, Picard et Le Métayer) approuve la reconduction des taux d'imposition 2015 pour l'année 2016.

2016.02.10 - Tarifs 2016 - restauration scolaire et accueil périscolaire

Comme chaque année, les différents tarifs des services périscolaires communaux doivent être révisés pour une application au 1er septembre.

A Questembert, les grilles tarifaires sont construites avec une préoccupation d'équité afin d'ajuster la participation des familles à leurs capacités contributives.

A- Le Restaurant Scolaire :

La révision des tarifs 2016/2017 vise trois objectifs :

1°) Éliminer les effets de seuil de la grille tarifaire actuelle et rendre le tarif linéaire en fonction du Quotient Familial (QF fixé par la Caisse des Allocations Familiales)

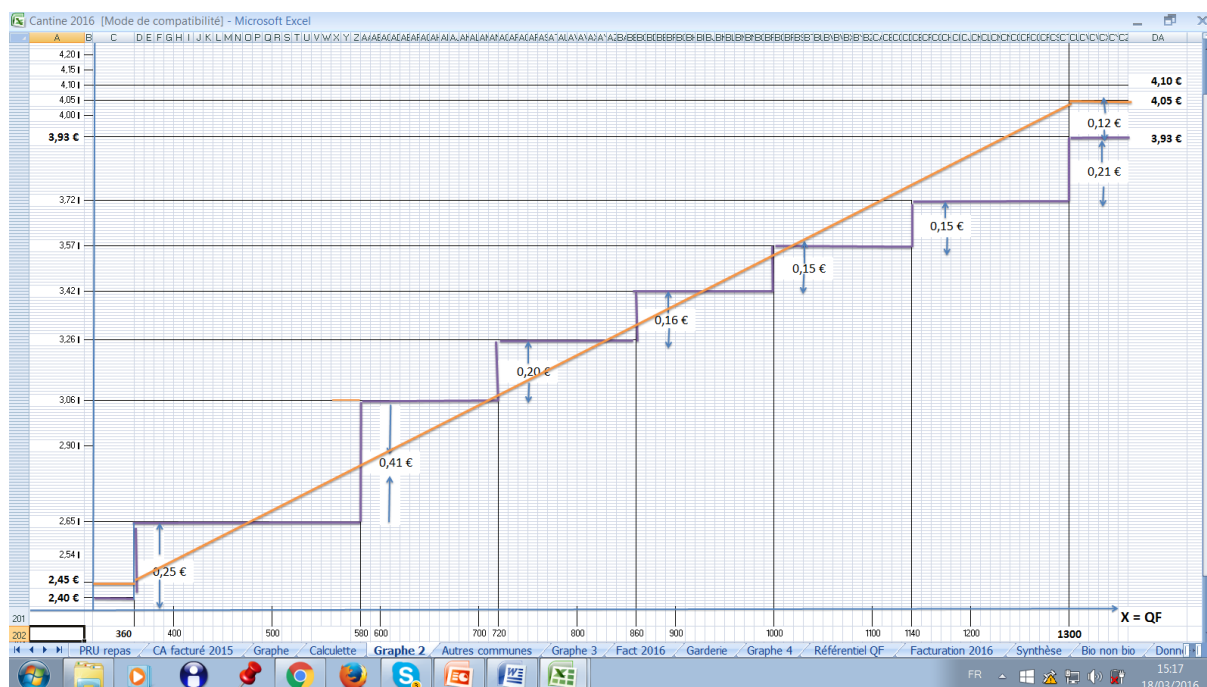
2°) Fixer un tarif minimum (pour les QF < 360) et un tarif maximum (pour les QF > 1 301) définis par le taux de prise en charge par la commune du prix du repas.

3°) Préserver l'équilibre financier de la pause méridienne tout en garantissant un bon rapport qualité/prix. Notamment, à l'occasion de la relance du marché de restauration prévu cette année, en exigeant dans le nouveau cahier des charges la prise en compte du niveau qualitatif actuel et la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue.

Le prix de revient du repas (coût direct variable) étant de **6,15 €**, Il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer le tarif minimum, pour un QF inférieur ou égal à 360, à **2,45 € / repas**, soit un taux de prise en charge par la Commune de **60%** (NB : Tarif actuel 2,40 €)
- De fixer le tarif maximum, pour un QF supérieur ou égal à 1 301, à **4,05 € / repas**, soit un taux de prise en charge par la commune de **34 %** (NB : Tarif actuel 3,93 €)
- Entre ces deux bornes, de fixer le tarif (T) en fonction du QF selon la formule suivante :

$$T = 0.0017 \text{ QF} + 1.84$$



- De fixer les tarifs suivants :
 - Enfant extérieurs (hors CLIS et classes spécialisées) : **4,90 € / repas**, soit un taux de prise en charge par la commune de **20%** (NB : Tarif actuel 4,23 €)
 - Personnel du restaurant scolaire : **2,95 € / repas**, soit un taux de prise en charge par la commune de **52%** (NB : Tarif actuel 2,91 €)
 - Autres adultes autorisés : **5,80 € / repas**, soit un taux de prise en charge par la commune de **6%** (NB : Tarif actuel 5,71 €)
 - Pour les enseignants dont l'indice est inférieur à 467, il est proposé un prix de repas à **4,58 €**. Une indemnité est versée au service de restauration conventionné par le rectorat (1,22 € par repas) pour chaque repas qui y est pris.

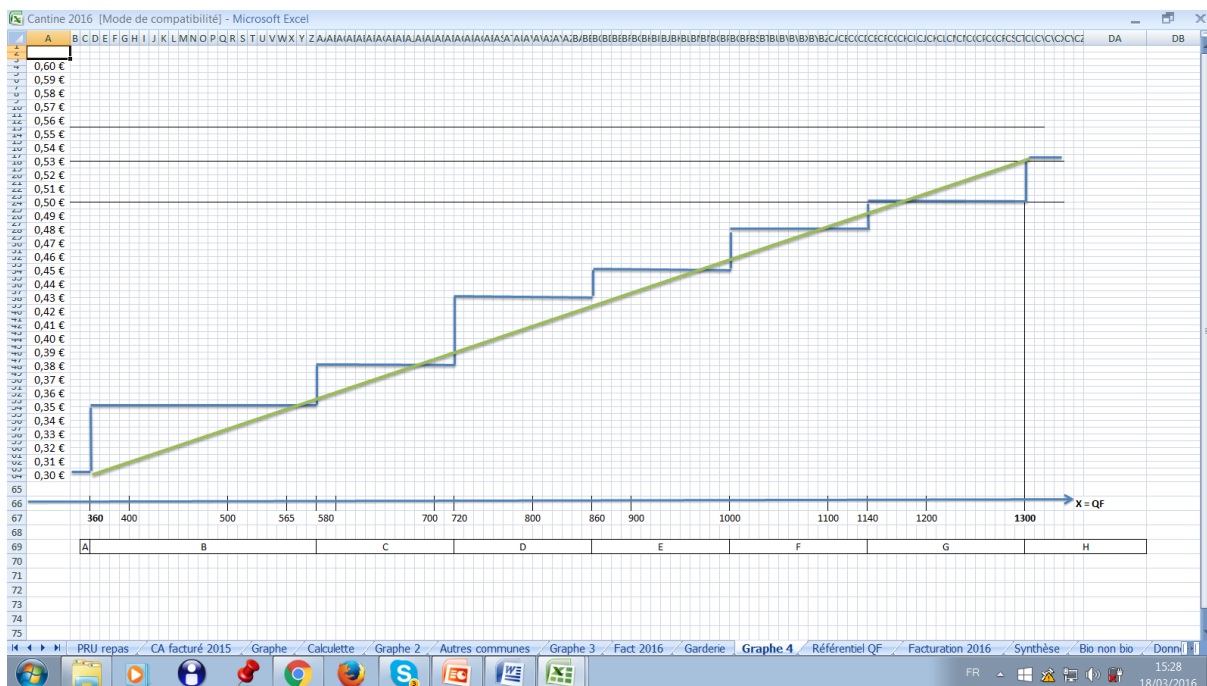
La grille et les tarifs de la restauration scolaire détaillés ci-dessus sont adoptés par 23 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex, Messieurs Paboeuf, Launay, Picard et Le Métayer)

B- La garderie

La tarification de la garderie se fait au ¼ heure, avec un plafond mensuel à la 25^{ème} heure. Il est proposé de conserver le plafond à la 25^{ème} heure et, selon les principes ci-dessus :

- De fixer le minimum à **0,30 € / ¼ heure** (= prix actuel) pour un QF < 360
- De fixer le maximum à **0,53 € / ¼ heure** (= prix actuel) pour un QF > 1 301
- Entre ces deux bornes, de fixer le tarif (T) en fonction du QF selon la formule suivante :

$$\mathbf{T = 0.000245 \text{ QF} + 0.212}$$



Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la grille et les tarifs de la garderie périscolaire détaillés ci-dessus.

2016.02.11 - Personnel communal : Prime de fin d'année

La prime de fin d'année, identique à tous les membres du personnel, stagiaires et titulaires, au prorata du temps travaillé ainsi qu'aux agents non titulaires présents depuis plus d'un an se présente comme suit pour l'année 2016.

	2014	2015	Proposition 2016
Temps plein	871,48 €	871,48 €	871,48 €
Prime plancher	290,49 €	290,49 €	290,49 €

En 2015, le montant de la prime de fin d'année représentait 69 891,12 € pour 101 agents (dont 69 titulaires et 32 non-titulaires).

Pour 2016 le montant estimé est de 71 573,63 € pour 104 agents (dont 72 titulaires et 29 non-titulaires).

Versée en fonction du temps de travail avec une prime plancher, elle est attribuée aux agents en 2 fois, en juin et en novembre. Elle évolue en fonction de l'indice 100 de la fonction publique.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le montant de la prime à 871,48 € pour un agent à temps plein et fixe le montant de 290,49 € comme prime plancher.

2016.02.12 - Associations : Subventions

Toutes les demandes ont été au préalable examinées et les propositions sont ensuite reprises dans les tableaux présentés en annexe, tableaux sur lesquels le Conseil municipal devra en délibérer.

Domaine d'intervention	Montants proposés
Sport	36 802,70 €
Culture	12 888,00 €
Divers	9 696,00 €
N/affecté	9 813,30 €
TOTAL	69 200,00 €

Après présentation par Monsieur Dubois, Adjoint aux associations, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement des subventions. Madame Danilo et Monsieur Le Métayer, membres exécutifs d'une association n'ont pas pris part au vote.

Annexe : Liste des subventions proposées

2016.02.13 - CCAS : Subvention d'équilibre 2016

Le montant de la subvention annuelle versée par la Commune au profit du budget du CCAS s'élève à 349 000 € pour 2016.

Un acompte de 50 000 € réparti sur le 1er trimestre ayant déjà été mandaté, l'acompte mensuel à compter du mois d'avril et ce jusqu'au mois de décembre sera de 33 222 €.

Il est indiqué que le montant de la subvention d'équilibre pour 2016 est en nette augmentation (+ 53%). Il s'agit d'une part d'intégrer la charge financière s'agissant de la réhabilitation du foyer logement (+ 70 000 €). Par ailleurs, le résultat de fonctionnement du SAAD pour l'année 2015 affiche un déficit de 107 912,51 € et la prévision pour 2016 devrait s'élever aux environs de – 54 000 €. A noter que le SAAD perçoit une aide du Département basée sur le nombre d'heures réalisées. Sachant que le montant horaire de l'aide est inférieur au coût réel du service, un plan d'actions est en cours afin de réduire le reste à charge pour la collectivité. Dans l'attente, la Commune propose d'équilibrer les comptes par l'augmentation de la subvention annuelle de fonctionnement.

Le Conseil municipal par 23 voix pour et 6 contre (Mesdames Le Viavant, Magrex, Messieurs Paboeuf, Launay, Picard et Le Métayer) approuve le versement de la subvention au CCAS d'un montant de 349 000 €.

2016.02.14 - Présentation d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2016/2020

La proposition de PPI pour la période 2016/2020 se construit autour de 7 axes et 24 orientations. Il s'agit d'un travail effectué en large concertation avec les services, lesquels ont balayés l'ensemble des projets et actions à envisager dans les 5 années futures.

Il est entendu qu'il s'agit ici d'une projection, d'une feuille de route sachant que le projet d'un nouveau groupe scolaire sera le projet emblématique de l'action communale sur cette période. Le plan de financement est en cours d'ajustement puisqu'il sera déterminé selon le scénario qui sera retenu. A noter que l'enveloppe oscille entre **4,9 M€ et 8,9 M€**. Nous avons déjà sollicité certains fonds afin d'avoir un maximum d'aides et de subventions pour cette opération dont le fonds de soutien à l'investissement public local.

En parallèle et selon la répartition par axes, ont été répertoriés 58 projets dont l'impact financier est le suivant :

AXE 2 PATRIMOINE, CULTURE ET COMMUNICATION	913 045,00 €
AXE 3 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	5 606 556,00 €
AXE 4 CADRE DE VIE	4 292 059,00 €
AXE 5 SPORTS ET LOISIRS	1 402 900,00 €
AXE 6 SERVICES A LA POPULATION	75 272,00 €
PROJETS TRANSVERSAUX	720 617,00 €
	13 010 449,00 €

En annexe, le détail par axe. Pour rappel, ce document est un outil prospectif de programmation financière et de projets. Les montants indiqués au PPI sont uniquement une indication sur les montants susceptibles d'être inscrits au BP. Il sera à mettre en perspective avec les aides et subventions qui pourraient être sollicitées et avec la capacité de financement de la Commune.

Le Conseil municipal en prend acte.

Annexe : présentation du Plan Pluriannuel d'Investissements

2016.02.15 - Autorisations de programme et crédits de paiements

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par des opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération du Conseil municipal.

Il a été proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des AP/CP suivantes et sur la création de nouvelles autorisations de programme et d'inscrire ces sommes aux budgets 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 :

Libellé – Programme	Montant initial de l'AP	Ajustements	Montant revu de l'AP	Montant des CP								
				2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
ALSH	1 020 000,00 €	-18 486,68 €	1 001 513,32 €	420 230,99 €	569 282,33 €	12 000,00 €						
Hostellerie le Guennego	670 000,00 €	51 527,92 €	721 527,92 €	18 053,00 €	320 474,92 €	383 000,00 €	0,00 €					
Aménagement de la gare et giratoire	975 000,00 €	-159 000,00 €	816 000,00 €				422 000,00 €	394 000,00 €				
Aménagement du cimetière – Phase 1	1 050 000,00 €	400 000,00 €	1 450 000,00 €						350 000,00 €	550 000,00 €	550 000,00 €	
Rénovation salle sport S01 – complexe des buttes	299 000,00 €	-62 122,22 €	236 877,78 €			46 017,78 €	190 860,00 €					
Espace Segalen	561 000,00 €	-106 392,49 €	454 607,51 €			308 934,71 €	145 672,80 €					
Aménagement d'un groupe scolaire	8 970 000,00 €		8 970 000,00 €				277 000,00 €	1 850 000,00 €	4 208 000,00 €	2 635 000,00 €		
TOTAL	13 545 000,00 €	105 526,53 €	13 650 526,53 €	438 283,99 €	889 757,25 €	749 952,49 €	1 035 532,80 €	2 244 000,00 €	4 558 000,00 €	3 185 000,00 €	550 000,00 €	

Le Conseil municipal par 23 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex, Messieurs Paboeuf, Launay, Picard et Le Métayer) approuve les autorisations de programmes et crédits de paiement ci-dessus détaillés.

2016.02.16 - Présentation du projet de budget primitif 2016 – budget principal et budgets annexes

La maquette des budgets s'articule comme suit :

VUE D'ENSEMBLE			
BP 2016	BUDGET PRINCIPAL	CAMPING	PHOTOVOLTAÏQUE
Dépenses de fonctionnement	7 619 158,50 €	35 756,00 €	22 830,86 €
<i>Chap 011</i>	1 594 210,28 €	20 450,00 €	4 820,86 €
<i>Chap 012</i>	3 155 700,00 €	5 800,00 €	
<i>Chap 014</i>	8 000,00 €		
<i>Chap 65</i>	1 017 804,12 €	155,67 €	10,00 €
<i>Chap 66</i>	204 000,00 €	800,00 €	3 000,00 €
<i>Chap 67</i>	3 000,00 €		
<i>Chap 68</i>	0,00 €		
<i>Total dépenses réelles</i>	5 982 714,40 €	27 205,67 €	7 830,86 €
<i>Total dépenses d'ordre</i>	1 636 444,10 €	8 550,33 €	15 000,00 €
Recettes de fonctionnement	7 619 158,50 €	35 756,00 €	22 830,86 €
002	0,00 €		6 043,86 €
013	80 000,00 €		
C/70	502 200,00 €	11 300,00 €	16 787,00 €
C/72			
C/73	4 717 543,50 €	300,00 €	
C/74	2 033 240,00 €		
C/75	82 005,00 €		
C/76	1 200,00 €		
C/77	50 600,00 €	24 156,00 €	
<i>Total recettes réelles</i>	7 466 788,50 €	35 756,00 €	22 830,86 €
<i>Total recettes d'ordre</i>	152 370,00 €	0,00 €	
Solde de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses d'Investissement	6 305 221,36 €	12 415,55 €	15 267,00 €
001	1 777 797,07 €	4 335,54 €	267,00 €
<i>Chap 16</i>	1 501 239,66 €	8 080,01 €	15 000,00 €
<i>Chap 20</i>	116 216,00 €	0,00 €	
<i>Chap 204</i>	36 999,00 €		
<i>Chap 21</i>	677 433,00 €		
<i>Chap 23</i>	2 003 908,00 €		
<i>Total dépenses réelles</i>	6 113 592,73 €	12 415,55 €	15 267,00 €
<i>Total dépenses d'ordre</i>	191 628,63 €		
Recettes d'Investissement	6 305 221,36 €	12 415,55 €	15 267,00 €
<i>Chap 10</i>	2 523 987,01 €	3 850,22 €	267,00 €
<i>Chap 13</i>	229 749,00 €		
<i>Chap 16</i>	1 860 782,62 €	15,00 €	
<i>Chap 21</i>			
<i>Chap 23</i>			
<i>Chap 27</i>	15 000,00 €		
<i>Total recettes réelles</i>	4 629 518,63 €	3 865,22 €	267,00 €
<i>Total recettes d'ordre</i>	1 675 702,73 €	8 550,33 €	15 000,00 €
Solde d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil municipal devra se prononcer sur le budget primitif 2016 du budget principal et des budgets annexes : Camping et panneaux photovoltaïques.

Après la présentation de Monsieur Philippe Moulinas, le Conseil municipal par 23 voix pour et 6 contre (Mesdames Magrex, Le Viavant, Messieurs Paboeuf, Launay Picard et Le Métayer) approuve **le budget général** qui s'équilibre en section de fonctionnement à 7 619 158,50 € et 6 305 221,36 € en section d'investissement.

Après la présentation de Monsieur Philippe Moulinas, le Conseil municipal par 23 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Magrex, Le Viavant, Messieurs Paboeuf, Launay Picard et Le Métayer) approuve le **budget du camping** qui s'équilibre en section de fonctionnement à 35 756,00 € et 12 415,00 € en section d'investissement.

Après la présentation de Monsieur Philippe Moulinas, le Conseil municipal à l'unanimité approuve **le budget « panneaux photovoltaïque »** qui s'équilibre en section de fonctionnement à 22 830,86 € et 15 267,00 € en section d'investissement.

Annexe : maquettes budgétaires

2016.02.17 - Demande de subvention – Fonds de soutien à l'investissement public local

Les mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016 se traduisent par la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

Pour la Bretagne, ce soutien renforcé se concrétise par la mise à disposition d'une dotation exceptionnelle de 50 M€ laquelle se répartit de la façon suivante :

- une première enveloppe de 25 M€, éligible à toutes les Communes est affectée à l'accompagnement de grands projets d'investissement.
- une seconde enveloppe d'un montant identique est spécifiquement dédiée aux projets en faveur de la revitalisation du développement des bourgs-centre.

Si le projet est retenu, le montant minimum de la subvention est de 20 000 € avec un maximum de cumul des différentes aides publiques de 80 %.

Pour la ville de Questembert, les trois projets suivants remplissent les conditions :

Groupe scolaire

L'accroissement de la population de la ville de Questembert nécessite de nouveaux services et une adaptation des équipements scolaires aux nouveaux besoins de la ville.

Un Conseil municipal exceptionnel, début mai, validera le scénario choisi avant les études de conception pour arriver à un démarrage des travaux en 2017. L'ouverture est prévue fin 2018. Le montant estimé, qui sera affiné en fonction du scénario choisi, est évalué à un peu plus de 7 000 000 €. Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes	
Groupe scolaire	7 114 500,00 €	CD56-TSD (20 % de 500 000 €)	100 000,00 €
		DETR (35 % de 300 000 €)	105 000,00 €
		Soutien à l'investissement local	5 486 600,00 €
		Ville 20 %	1 422 900,00 €
Total	7 114 500,00 €		7 114 500,00 €

Aménagement de la Gare et réalisation d'un giratoire

La Région Bretagne, Questembert Communauté, la Ville de Questembert ont engagé des travaux de réhabilitation du secteur de la gare.

Une convention de groupement pour l'aménagement des espaces publics, a été mis en place entre Questembert Communauté et la Ville de Questembert afin de promouvoir un projet d'aménagement cohérent et fonctionnel autour de la gare et du siège communautaire. Dans ce cadre, la Ville de Questembert prend en charge la réhabilitation du parvis de la gare, l'aménagement des parkings voyageurs et l'aménagement du carrefour.

Ces travaux sont réalisés en plusieurs phases, la dernière sera l'aménagement du carrefour permettant de fluidifier la circulation en direction du centre ville, de la gare et du siège de la Communauté de Communes.

Montant estimé : 371 983 € pour les travaux de réhabilitation du parvis de la gare et des parkings et 444 000 € pour l'aménagement du carrefour. Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Aménagement de la gare

Dépenses		Recettes		
Phase 1	Aménagement des abords de la gare	371 983,63 €	CD56-TSD (20 % de 300 000 €)	60 000,00 €
			C. Régional	77 700,00 €
			Ville	234 283,63 €
Phase 2	Aménagement carrefour de la gare	444 000,00 €	Soutien à l'investissement local	355 200,00 €
			Ville	88 800,00 €
Total		815 983,63 €		815 983,63 €

Cheminements doux

La ville de Questembert souhaite renforcer le maillage des cheminements doux de l'agglomération. Une étude, sur les plans de circulation, a été réalisée par le bureau d'études EGIS en décembre 2013. Cette prestation a permis de scénariser des orientations de circulation, notamment pour les cheminements doux.

Montant estimé : 520 000 €. Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Cheminevements doux				
Dépenses			Recettes	
2016	Cheminevements doux	260 000,00 €	CD56-TSD (20 % de 95 000 €)	19 000,00 €
2017	Cheminevements doux	260 000,00 €	<i>Soutien à l'investissement local</i>	397 000,00 €
			Ville 20 %	104 000,00 €
Total		520 000,00 €		520 000,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les projets ci-dessus et autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions y afférentes.

2016.02.18 - Délégations accordées à Madame le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriales

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil municipal a décidé de confier à Madame le Marie les délégations dans le cadre de l'article L.2122-22. Ces délégations lui ont été accordées pour la durée du mandat sauf celle consistant à la réalisation d'emprunt qui doit être renouvelée chaque année au moment du budget.

Il a donc été proposé au Conseil municipal de renouveler la délégation relative à la réalisation d'emprunt comme suit :

3° De procéder, dans la limite de 1 500 000 €, et uniquement pour des produits financiers classés A1 dans la charte Gissler à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article [L. 1618-2](#) et au a) de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; Cette délégation devra être renouvelée chaque année au moment du vote du budget.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler la délégation de l'alinéa 3° de l'article L.2221-5-1 du CGCT relative à la réalisation d'emprunt pour une durée d'une année. Elle devra être renouvelée au prochain vote de budget.

2016.02.19 - Personnel communal : modification du tableau des effectifs

← Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

⇐ **Le Maire propose à l'assemblée :**

La création des emplois suivants et la modification du tableau des effectifs :

Date d'effet	Grade	Filière	Service	Temps de travail	Suppression de poste
01/04/16	Animateur	Animation	Scolaire et Péri-scolaire	Temps complet	Adjoint d'animation de 2ème classe
01/04/16	Rédacteur	Administrative	Culture Communication	Temps complet	Adjoint administratif de 2ème classe

⇐ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique réuni le 09 mars 2016,

DECIDE :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2016.02.20 - Personnel Communal : Plan de financement du chantier nature

L'opération du chantier « nature et patrimoine » de Questembert s'inscrit dans un programme du Fonds Social Européen (F.S.E) pour la période de programmation 2014-2020.

Le chantier est en partie financé par des aides de l'État, du Conseil Départemental et de l'Europe (le Fonds Social Européen géré par le Conseil Départemental).

L'État rembourse les frais de personnel des agents au travers de contrats CDDI.

Ci-dessous le plan de financement de l'année 2016 pour l'encadrement et l'accompagnement de public en difficulté d'insertion dans le cadre du chantier d'insertion « nature & patrimoine » :

DEPENSES		RESSOURCES	
ANNEE 2016			
DEPENSES DU PERSONNEL			
Encadrant technique	39 000,00 €	FSE	27 826,45 €
		DIRECCTE	5 112,15 €
		DEPARTEMENT 56	20 606,40 €
PRESTATIONS EXTERNES (IDEO'Z)	8 245,00 €		
DEPENSES INDIRECTES (Forfait de 20% des dépenses de personnel)	7 800,00 €		
RECETTES	-1 500,00 €		
Coût total de l'action	53 545,00 €		53 545,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de financement ci-dessus.

2016.02.21 - Urbanisme : Modification du PLU

Par délibération en date 30 novembre 2015, le Conseil municipal a décidé de présenter à Questembert Communauté trois modifications du Plan Local d'Urbanisme. L'une d'entre elles concerne les orientations d'aménagement relatives au renouvellement urbains du centre ville. Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE) nous accompagne dans l'élaboration d'un projet autour des bâtiments de l'ISSAT et il est apparu pertinent d'étendre les orientations d'aménagement aux parcelles cadastrées AI 246 et 541.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à ajouter ces parcelles au projet de modification du PLU.

Annexe : Plan des parcelles

2016.02.22 - Achat d'une parcelle avenue de Bocquenay

Le Conseil Départemental propose de céder à la Commune une parcelle cadastrée ZI 68 d'une surface de 1 363 m² situé avenue de Bocquenay. Cette parcelle pourrait être utile à la Commune pour l'aménagement du carrefour dans le cadre d'une installation de la CECAB sur la parcelle ZI 68.

La parcelle est proposée au prix de 500 € les frais étant à la charge de la commune.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à acquérir la parcelle ZI 68 au prix de 500 €
- dit que les frais sont à la charge de la Commune
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes et toutes les pièces y afférentes.

Annexe : Plan de la parcelle ZI 68

2016.02.23 - Cession parcelles Boulevard Pasteur

Lors de la réfection de la voie boulevard Pasteur, et afin de se conformer aux nouvelles normes d'accessibilités, Madame Marquer propriétaire de la parcelle AD 514 avait accepté de nous céder une petite bande de terrain. Cette cession n'a jamais été validée par des actes notariés.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes de cession d'une valeur estimée à 100 € par Madame Marquer de la parcelle AD 514 et toute les pièces y afférentes.
- dit que les frais sont à la charge de la Commune

Annexe : plan de la cession Boulevard Pasteur

2016.02.24 - SIAEP convention tripartite

En application de l'article du L318-3 du Code de l'Urbanisme, il est proposé au Conseil municipal une convention tripartite avec la Commune, le SIAEP et l'association de co-lotis visant au transfert dans le domaine public des espaces et équipements communs sur la Commune lorsque ceux-ci ont un intérêt communal.

* avec la Commune :

- pour la partie voirie,
- pour les réseaux privés de collecte des eaux pluviales et d'éclairage public,
- pour la défense incendie.

* avec le SIAEP :

- pour les réseaux privés de collecte des eaux usées et de distribution d'eau potable.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la convention telle que annexée.

Annexe : Projet de convention

2016.02.25 - Commande publique : Restauration scolaire

Par délibération en date du 1^{er} février, le Conseil municipal a autorisé la création d'un groupement de commandes, Commune, Questembert communauté, CCAS et Foyer logement pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, la maison de l'enfance et le foyer logement.

A ce groupement de commandes, il convient de proposer à l'assemblée d'ajouter les Communes de Limerzel et Lauzach pour la fourniture de repas de la restauration scolaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout des communes de Lauzach et Limerzel au groupement de commandes de la restauration scolaire.

2016.02.26 - Commande publique : Avenant au marché n°56184-2015-026 « Travaux de réfection du sol sportif de la salle André Galerne »

L'avenant fait suite aux modifications suivantes :

- non-réalisation des prestations de rabotage et de nivellement de la surface :
- 4 300 € HT
- intervention sur la surface des sanitaires (9 m²) : + 634,50 € HT

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Solution de base

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 78 642,60 €
- Montant TTC : 94 371,12 €

Option 1 : Butoir saut à la perche

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 915 €
- Montant TTC : 1 098 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 3 665,50 €
- Montant TTC : - 4 398,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 4,61%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 75 892,10 €
- **Montant TTC : 91 070,52 €**

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant ci-dessus détaillé.

2016.02.27 - Commande publique : Avenant au marché n°56184-2015-053 « Exploitation des chaufferies »

La chaudière de la Maison de l'enfance est hors-service. En effet, plusieurs de ses pièces sont hors-d'usage. Son âge, 12 ans, justifie un remplacement plutôt qu'une réparation coûteuse sans garantie de bon fonctionnement. L'automatisation du fonctionnement de cette chaudière est également prévue, permettant une mise en marche automatique en dehors des périodes de mise en service du réseau de chaleur, et également s'il ne fournit pas une température suffisante pour assurer à la fois le

réchauffage de l'eau chaude sanitaire et le chauffage de la Maison de l'enfance, seul bâtiment chauffé par un plancher chauffant (inertie élevée). Le remplacement d'une pompe défectueuse de recyclage de l'eau chaude sanitaire est également prévu.

Par ailleurs, la chaudière du centre social est hors-service et irréparable (la pièce HS n'est plus fabriquée). La climatisation réversible en place apparaît insuffisante pour chauffer toutes les pièces du bâtiment et fournir un chauffage de qualité. Il convient donc de remplacer la chaudière gaz.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 20%

P2 annuel : 25 920 € HT

P3 obligatoire 2016 : 56 176,45 € HT

P3 annuel les années suivantes : 15 260 € HT

Total P2 sur 7 ans : 181 440 € HT

Total P3 sur 7 ans : 147 736,45 €

Total HT : 329 176,45 €

Total TTC : 395 011,74 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : + 10 327,30 €
- Montant TTC : -+ 12 392,76 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 3,14%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- P2 annuel : 25 920 € HT
- P3 obligatoire 2016 : 66 503,75 € HT
- P3 annuel les années suivantes : 15 260 € HT

- Total P2 sur 7 ans : 181 440 € HT
- Total P3 sur 7 ans : 158 063,75 €
- Total HT : 339 503,75 €
- **Total TTC : 407 404,50 €**

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant ci-dessus détaillé.

Informations

2016.02.28 - Décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie – déclaration d'intention d'aliéner

La liste des déclarations d'aliéner est jointe en annexe et aucune préemption n'a été exercée.

Le Conseil municipal en prend acte.

Annexe : liste des déclarations d'intention d'aliéner

**2016.02.29 - Décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie –
Commande publique**

RESULTATS MISE EN CONCURRENCE – POUR INFORMATION

N° CONSULTATION 56184-2016-001

OBJET Fournitures , transport et livraison de plantes

PROCEDURE 11 entreprises ont été consultées
6 entreprises ont remis une offre

Lot 1 : Plantes annuelles et bisannuelles

ENTREPRISE	MONTANT DU DQE € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
SCEA Merel Horticulture	3 281,00 €	95	1
Ets horticole Maguy sas	3 850,40 €	88,17	2
Baobab	5 766,50 €	45,52	4
Florane	3 615,22 €	82,6	3

Lot 2 : Tapis horticoles modulaires

ENTREPRISE	MONTANT DU DQE € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Kabelis	4 123,60 €	100	1

Lot 3 : Bulbes

ENTREPRISE	MONTANT DU DQE € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
SCEA Merel Horticulture	510,00 €	56,55	3
Baobab	274,20 €	67,98	2
Ernest Turc	233,00 €	95	1

N° CONSULTATION 56184-2016-002

OBJET Fournitures diverses pour les besoins du service espaces verts

PROCEDURE 5 entreprises ont été consultées
3 entreprises ont remis une offre

Lot 1 : Terreau en vrac

ENTREPRISE	MONTANT DU DQE € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Kabelis	1 749,00 €	100	1

Lot 2 : Peinture pour les terrains de sport

ENTREPRISE	MONTANT DU DQE € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Kabelis	2 040,75 €	100	1
Sport nature	2 527,50 €	84,59	3
Hortibreiz	2 272,65 €	91,84	2

Lot 3 : Graines de gazon

ENTREPRISE	MONTANT DU DQE € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Kabelis	1 801,50 €	100	1
Hortibreiz	2 133,50 €	87,55	2

N° CONSULTATION 56184-2016-003

OBJET Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du complexe sportif les buttes

PROCEDURE 3 entreprises ont été consultées
2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Serpin Lepart	13 800 € + 1 200 € option	61,93	2
G. Lepart	10 057,00 €	100	1

Le Conseil municipal en prend acte.

2016.02.30 - Liste des marchés conclus en 2015

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, la liste des marchés passés en 2015 a été présentée au Conseil municipal.

Le Conseil en prend acte.

Annexe : Liste des marchés

2016.02.31 - Informations et questions orales

Madame le Maire fait un point sur la réorganisation du Service d'Aides à Domicile (SAAD). En premier lieu elle précise qu'il n'est absolument pas question de fermer le service. Ces rumeurs ne font qu'inquiéter inutilement les agents et les bénéficiaires du service.

L'augmentation de l'activité et l'arrêt de l'exonération des charges sociales ont conduit à un déficit de plus de 100 000 € pour l'année 2015.

Une réunion a été organisée à l'initiative de la mairie avec l'ensemble des intervenants à domicile. L'état des lieux fait apparaître que le SAAD du CCAS assure la majorité des interventions, plus de 30 000 heures en 2015 chez 222 bénéficiaires. Par contre, d'autres professionnels ont des possibilités supplémentaires de prises en charge de patients. Forte de ce constat, la Commune a décidé de ne plus prendre de nouveaux bénéficiaires dans le service. Les demandes sont réorientées vers le service gérontologie de Questembert Communauté qui peut les adresser aux différents partenaires du territoire. Chaque demande trouvant une solution.

A terme, le service fonctionnera avec seulement les 13 agents titulaires. En attendant la prise en charge des bénéficiaires actuels est assurée par les agents titulaires et un complément d'agents contractuels.

Monsieur Maxime Picard indique que le CCAS ne se gère pas comme une entreprise et qu'il est difficile de viser l'équilibre financier. Il rappelle que le maintien à domicile est de compétence du Conseil Départemental qui n'assume pas complètement sa mission. **Monsieur Paul Paboeuf** ajoute que pour le personnel on peut assimiler cette réduction à un plan social.

Concernant le PLUi, **Madame le Maire** précise que les documents issus du Comité de Pilotage PLUi sont des documents préparatoires et non pas vocation à être diffusés.

Ces documents de travail ne sont pas des décisions, et leur diffusion à l'ensemble des conseillers municipaux de la communauté (+ 200 personnes) pourrait conduire à de mauvaises interprétations.

Questembert Communauté informe régulièrement, via le site notamment, sur le sujet. Des panneaux de communication du grand public seront mis en place dans chaque mairie.

Madame le Maire répète son engagement de tenir informé régulièrement le Conseil municipal de l'avancement des travaux, le dernier point date de la dernière séance et un conseil communautaire spécial a traité du diagnostic de territoire fin février.

Monsieur Pascal Heude informe l'assemblée que l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs sera dissoute. En effet, il regrette que malgré plusieurs convocations, peu de personnes se soient déplacées aux assemblées générales et qu'aucun volontaire ne s'est positionné pour reprendre la présidence.

Monsieur Pascal Heude souhaite également apporter quelques précisions quant à la continuité de l'enseignement musical à Questembert suite à la dissolution programmée fin juin du SIDEM. Afin de définir leur projet d'école de musique, les Communes de Muzillac et Questembert se sont fait accompagner d'un prestataire extérieur. Il en ressort que le fonctionnement actuel du SIDEM n'est probablement plus d'actualité. On s'oriente aujourd'hui vers du cours semi-collectif qui est sans doute plus source d'émulation auprès des jeunes adolescents, ce qui n'exclut pas les parcours personnalisés. Il précise également que la diversité instrumentale sera maintenue. Enfin il informe qu'une réunion pour la validation des projets doit avoir lieu dès le lendemain à Muzillac et qu'il tiendra très rapidement informés les parents comme il s'y est engagé.

Monsieur Gérard Launay trouve le projet encore un peu flou et souhaite une réponse rapide afin que les parents puissent prendre leurs dispositions pour les inscriptions de leurs enfants.

Monsieur Gérard Launay s'inquiète de la qualité des terrains de foot. Visiblement, plusieurs rencontres ont dû être reportées, il demande des précisions quant à l'entretien régulier et annuel.

Monsieur Georges Boëffard vice-président à Questembert Communauté en charge des services techniques précise que les interventions pour l'entretien des terrains de foot sont faites par les agents de la Communauté de Communes sur la base d'un cahier des charges établi entre la Commune et la Communauté de communes. **Monsieur Ludovic Benoits** ajoute que la Commune a lancé des analyses de sol qui ont révélées que l'humidité s'accumule en surface du fait d'une couche superficielle compacte de 2 à 3 cm qui empêche la pénétration de l'eau. Un traitement mécanique va être mis en place tout au long de l'année. Un planning va être établi en relation avec les dirigeants de La Bogue d'Or Foot.

Fin de la séance à 23 h 00